



## Invitation presse

**A Metz, vendredi 8 novembre 2024 à 11h la Caf de la Moselle et le réseau LE MET' officialisent la signature d'un Plan de Mobilité (PDM) visant à encourager les salariés de la Caf à utiliser les transports en commun ou à se déplacer à vélo, électrique ou non.**

Cet événement marquera une étape importante dans l'engagement commun des signataires pour promouvoir une mobilité durable et une transition écologique. Le Plan de Mobilité vise à réduire l'empreinte carbone des déplacements professionnels. Effectif depuis mai 2025 mais signé officiellement ce vendredi 8 novembre, le Plan de Mobilité permet aux 442 salariés de l'organisme, qui se situe à proximité immédiate de l'arrêt METTIS Pontiffroy, de bénéficier :

- de tarifs réduits sur les abonnements mensuels ou annuels permettant des voyages illimités sur le réseau LE MET',
- du stationnement gratuit dans les six parkings relais,
- de l'accès aux TER Fluo entre les gares de l'Eurométropole,
- et de tarifs préférentiels sur la location des VÉLOMET' (de ville, à assistance électrique, cargo ou pliants).

Ces avantages s'ajoutent à la prise en charge par la Caf, en tant qu'employeur, d'une partie du coût de l'abonnement payé par les salariés qui utilisent les transports en commun. Cette participation est passée de 50 à 75 % le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Avec la signature du Plan de Mobilité avec la Caf, LE MET' poursuit sa démarche d'accompagnement au quotidien des entreprises et administrations de l'Eurométropole de Metz vers une mobilité respectueuse de l'environnement. À ce jour, 57 entreprises ont conclu un Plan de Mobilité avec LE MET'. Près de 1 000 collaborateurs au sein de ces entreprises bénéficient de l'offre PDM.

La signature du PDM avec LE MET' est pour la Caf de la Moselle une étape supplémentaire dans les actions en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses salariés.

- Depuis 2021, la Caf, UEM et la Préfecture de la zone de défense et de sécurité incitent leurs salariés à covoiturer grâce à l'utilisation d'une application commune, BlaBlaCar Daily.
- Le forfait mobilité durable, mis en place en mars 2023, prévoit l'attribution d'une prime annuelle versée aux salariés optant pour le covoiturage ou les mobilités douces (vélo, trottinette). Cette prime varie de 150 à 600 € selon le nombre de trajets domicile-travail effectués dans l'année.

La signature se déroulera **en présence de :**

**Béatrice AGAMENONNE**, Eurométropole Metz, Vice-Présidente Mobilité et Transports

**Jean-Marie NICOLAS**, Président des TAMM

**Augustin DE HILLERIN**, Directeur Général des TAMM

**Laurent PONTÉ**, Directeur de la Caf de la Moselle

### Informations pratiques :

Point presse vendredi 8 novembre à 11h, suivi d'une collation - Caf de la Moselle - Espace Le 6 - 4, boulevard du Pontiffroy à Metz (s'adresser au poste de sécurité à l'accueil lors de votre arrivée).

### Contacts presse :

Mélanie Thiery | melanie.thiery@lemet.fr | 03 87 31 82 23 / 06 16 75 49 80  
Marie-Claude Margraite | communication@caf57.caf.fr | 03 87 34 81 13 / 06 85 23 58 67

## À propos de LE MET'

Le Réseau LE MET' circule dans les 46 communes de l'Eurométropole de Metz et exploite un parc de plus de 200 véhicules : METTIS, bus, minibus électriques, véhicules pour personnes à mobilité réduite, ainsi que des vélos de ville ou pliants, des vélos électriques, des parkings-relais et des parkings pour vélos et un service de navettes fluviales lors de la saison estivale.

### Les chiffres clés 2023

Plus de **22,9 millions de voyages** et **9,4 millions de kilomètres** parcourus en 2023  
Près de **500 salariés** au service des clients, à la maintenance des véhicules, à l'agence commerciale, à la conduite, à la vérification des titres, à la régulation des bus et dans les services support.

**110 voyages** effectués quotidiennement par des personnes à mobilité réduite, grâce au **service ACCELIS**.

**55 points de vente** partenaires, revendeurs de nos titres de transport.

## À propos de la Caf de la Moselle

La caisse d'Allocations familiales de la Moselle est l'une des 101 Caf que compte le réseau, piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales.

L'action de la Caf couvre trois grands domaines : l'accompagnement des familles, les aides au logement et les prestations de solidarité.

Pour mener à bien ses missions, les moyens de la Caf sont d'une part les prestations légales, définies par l'État, en fonction des priorités des politiques familiales et sociales, et, d'autre part, l'action sociale familiale, définie par le Conseil d'administration de chaque Caf.

### Repères 2023

**181 166** allocataires – **426 115** personnes couvertes par les prestations

**1,1 milliard d'euros** de prestations versées

**78,5 millions d'euros** consacrés à l'action sociale

**442** salariés.